

NON À LA RETRAITE PAR POINTS

MACRON

VEUT PLUMER

**ÉGALEMENT
LES SALARIÉS
DU PRIVÉ**

FO

**la
cgt**

**U.
F.S.U.**

**CFE
CGC**

**Sud
Solidaires**
Union
syndicale

PUBLIC – PRIVE

MEME COMBAT !

Parce que le projet Macron/Philippe de retraite par points concerne autant les salariés du privé que les régimes spéciaux et les fonctionnaires...

Parce que les 18 millions de salariés du privé subiront des pertes allant jusqu'à 50 % de leurs pensions brutes mensuelles...

Parce que le gouvernement veut supprimer le régime général et l'AGIRC-ARRCO, pillant les 70 milliards d'Euros de réserves constituées par les salariés eux-mêmes pour les placer sur les marchés financiers.

Parce que le gouvernement veut instaurer la retraite pour les morts, avec des départs annoncés bien au-delà de 64 ans...

» Ce n'est pas nous qui le disons !

« Les niveaux de pension projetés sont très bas (...). Au lieu de 70 % du dernier salaire, il faut envisager 50 %, à terme, si vous êtes né dans les années 1980. Avec un tel niveau, certains Compléterons par capitalisation, d'autres ne pourront pas et vont décrocher. »

Michaël Zemmour,
Économiste
Chercheur à Sciences po,
cité par *Ouest France*
27 décembre 2019

**RETRAITES AUX FLAMBEAUX
CONTRE UNE RETRAITE EN
LAMBEAUX**

**Le 23 janvier Langres
18 h 00 place Bel Air**

**Le 24 janvier Chaumont
17 h 00 place de la Mairie**

Avec le système Macron, les salariés perdent jusqu'à 50 % de leurs pensions

Présentation de notre Méthodologie

Les exemples que nous présentons sont issus de salaires et de carrières réels. Les montants de pension liés au système actuel (régime général + AGIRC-ARRCO) sont donc fiables à 100 %. Nous avons ensuite appliqué à ces carrières les paramètres du système de retraite par points, tels que fournis par le gouvernement lui-même :

- ➔ La prise en compte de l'ensemble de la carrière au lieu des 25 meilleures années, ce qui conduit mécaniquement à une baisse importante de nos pensions ;
- ➔ Un taux de cotisation de 25,31 % (15,19 % employeur et 10,12 % salarié) ouvrant droit à l'acquisition de points ;
- ➔ Une valeur d'achat du point à 10,00 € ;
- ➔ Une valeur de service du point à 0,55 € ;
- ➔ Une décote définitive de 10% pour les départs à 62 ans du fait de l'âge d'équilibre à 64 ans ;
- ➔ Une majoration de 5% par enfant.

Les montants des pensions sont donnés en euros bruts.



Philippe est un salarié de diverses entreprises de l'agro-alimentaire et des transports. Il a connu trois épisodes de chômage, ainsi qu'un accident du travail.

SYSTÈME ACTUEL

Salaires mensuels moyens revalorisés sur les 25 meilleures années : 2 417,81 € (à titre indicatif)

↓ En partant à 62 ans
1 803,00 €
par mois

↓ En partant à 64 ans
2 002,00 €
par mois

SYSTÈME MACRON

Salaires mensuels moyens non revalorisés sur l'ensemble de la carrière : 1 777,83 € (à titre indicatif)

↓ En partant à 62 ans
939,88 €
par mois

↓ En partant à 64 ans
1 113,66 €
par mois

À 62 ans comme à 64 ans, Philippe perd plus de 800 € par mois



Pauline est une salariée qui a connu de multiples employeurs. Elle a une carrière complète, malgré six courtes périodes de chômage. Elle a eu deux enfants sans conjoint.

SYSTÈME ACTUEL

Salaires mensuels moyens revalorisés sur les 25 meilleures années : 1 756,30 € (à titre indicatif)

↓ En partant à 62 ans
1 227,00 €
par mois

↓ En partant à 64 ans
1 250,56 €
nets*

SYSTÈME MACRON

Salaires mensuels moyens non revalorisés sur l'ensemble de la carrière : 1 299,55 € (à titre indicatif)

↓ En partant à 62 ans
752,72 €
par mois

↓ En partant à 64 ans
1 000,00 €
nets*

* CSG = 6,60 % CRDS = 0,50 % CASA = 0,30 %

* selon la promesse Macron

À 62 ans comme à 64 ans, Pauline perd dans tous les cas



Jacques était salarié comme technicien d'une importante entreprise de métallurgie. Parti récemment à la retraite à 62 ans, il n'a connu ni chômage, ni maladie.

SYSTÈME ACTUEL

Salaires mensuels moyens revalorisés sur les 25 meilleures années : 2 988,88 € (à titre indicatif)

↓ En partant à 62 ans
2 461,48 €
par mois

SYSTÈME MACRON

Salaires mensuels moyens non revalorisés sur l'ensemble de la carrière : 1 952,93 € (à titre indicatif)

↓ En partant à 62 ans
1 101,00 €
par mois

Jacques échappe à une baisse de 56 % de sa pension